

Accueil > News > Eau et domaine public >

Ports propres : les ports du Conseil de territoire franchissent un nouveau cap

Ports propres : les ports du Conseil de territoire franchissent un nouveau cap

Les 24 ports du conseil de territoire ex MPM viennent de rejoindre les ports déjà signataires de la « Charte de Développement durable des ports de plaisance et de pêche de PACA » lancée en octobre 2014 par l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Monaco (UPACA) aux côtés du Conseil régional.



Déjà précurseur, avec la mise en place, dès 2008, de la certification française «gestion environnementale des ports de plaisance », devenue certification européenne « Ports Propres » en 2012, l'UPACA souhaite que les ports franchissent un nouveau cap avec cette Charte.

L'objectif de cette démarche novatrice ? Repositionner les ports comme outils stratégiques d'aménagement du territoire et de développement économique et répondre aux exigences du public en termes de services, loisirs, développement et protection de l'environnement.